



# BAFA – BAFD

## Demande bourse 2024

### 1 – Principes et critères

Les bourses BAFA BAFD de la JPA 59 sont attribuées aux jeunes inscrits dans une formation BAFA ou BAFD organisée par association confédérée JPA \* et suivant des critères de ressources.

Le dossier doit être complété et être accompagné des documents suivants :

- Copie de la pièce d'identité
- Un justificatif des prestations familiales CAF faisant apparaître le quotient familial (QF) ou l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
- La confirmation d'inscription à une formation BAFA (formation générale, session d'approfondissement ou de qualification) ou BAFD

Le versement de la bourse est effectué à l'organisateur, après le séjour, sur présentation d'une attestation de séjour et d'une facture.

### 2 – Barème

L'aide est accordée sous condition de ressources suivante : **Quotient familial inférieur à 1200 €**  
(voir attestation CAF ou revenu fiscal de référence/nb parts fiscales)

Montant de l'aide JPA 59, dans la limite du coût famille après déduction des aides CAF, Mairie, CCAS, Conseil général...

Montant de la bourse JPA Solidarité	
Séjour en internat	200 €
Séjour en externat	100 €

\* liste des associations organisatrices de séjours confédérées à la JPA :

PEP 59, Ligue de l'enseignement, EEDF Éclaireuses et éclaireurs de France, AROEVEN, CEMEA.

**Nom :**

**Prénom**

Date de naissance

Adresse :

Téléphone portable :

Adresse mail :

Nom de l'organisme formateur :

CEMEA

Francas

Ligue de l'enseignement

AROEVEN

Éclaireuses éclaireurs de France

Nature de la formation :

BAFA formation générale,

BAFA session d'approfondissement

BAFA qualification

BAFD

Dates de formations :

Coût de la formation :

Type de formation :  externat

internat

***Cadre réservé à la JPA***

Date de commission

QF :

Montant aide accordée :

*Nom et Signature du responsable commission JPA 59*